

DELIBERATION N° 2017/88

Autorisant le Maire à signer la convention de prestations informatiques avec la Nouvelle-Calédonie relative à l'emploi informatisé de gestion des ressources humaines dénommé TIARHE

Le Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 5 avril 2017,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération 2016/408 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU l'arrêté n°2007-3095/GNC du 28 juin 2007 modifié portant création et organisation du fonctionnement du système informatisé de gestion des ressources humaines,

VU le projet de convention de prestations informatiques avec la Nouvelle-Calédonie,

VU la note explicative de synthèse n°2017/14 du 14 mars 2017,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 27 mars 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à signer la convention de prestations informatiques avec la Nouvelle-Calédonie relative à l'emploi informatisé de gestion des ressources humaines dénommé Tiarhe, ci-annexée, ainsi que ses avenants éventuels dès lors qu'ils n'ont pas pour objet de modifier l'équilibre économique de ladite convention.

ARTICLE 2 /

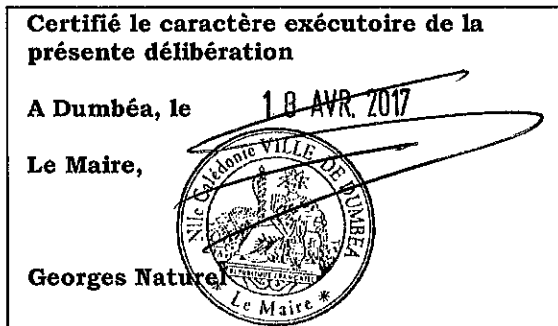
Les dépenses correspondantes sont inscrites en section de fonctionnement du budget principal 2017 de la Commune.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 5 AVRIL 2017

EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 5 AVRIL 2017

Le Maire,

Georges Nature



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1